

Bangkok, le 8 février 2019

Procès-verbal du Conseil d'Établissement extraordinaire **Du 6 février 2019**

Le conseil d'établissement est présidé par M. Joël PLANTÉ, proviseur du LFIB.
Ouverture de séance : 17 h 10. Le quorum est atteint (15 membres votants).

Présents à l'ouverture des travaux (membres votants) :

Représentants de l'administration : M. PLANTÉ, M. VANNIER, M. GERARD, M. LASNEL (secrétaire de séance), M. FORNI.

Représentants élus du personnel administratif : Mme MERCIER.

Représentants élus du personnel d'enseignement et d'éducation : M. FISCHER, Mme NIKASINOVIC, M. STOR, M. JACQUIN.

Représentants élus des délégués d'élèves du second degré : Melle LAMBERT, M. GOUMY.

Représentants élus des parents d'élèves : M. PATINIER, Mme LEPINAY CLAUDEL, Mme MASSIEUX.

Membres invités présents : Mme DELEDALE, M PISCHEDDA, Mme BOURANATHAVORN, M. UNHARRAT, M. LAMBERT.

Excusés : M. VALERY, Mme PEYTEL, M. MINÉ., M. BAUCHET, M. CHEVRIER.

Nombre de votants : 15

1) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est soumis à l'approbation du conseil.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance
- 3) Calendrier scolaire 2019-2020.
- 4) Spécialités et options au baccalauréat 2021
- 5) Carte des emplois concernant le poste n° 2180 RE1 suite au pré-CT de l'AEFE du 21 janvier 2019.

Un point supplémentaire est rajouté :

- 6) Présentation du nouveau protocole en cas de pic de pollution et mesures mises en place

Adoption à l'unanimité.

Votants : 15	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 15
--------------	----------------	------------	-----------

2) Désignation d'un secrétaire de séance

Le secrétaire de séance pour le CE est M. LASNEL, représentant de l'administration.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 15	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 15
--------------	----------------	------------	-----------

3) Approbation du calendrier 2019-2020

Arrivée de M. DALLOIS, représentant élu des personnels enseignants. Nombre de votants : 16

M. PLANTÉ, proviseur, présente le calendrier 2019-2020. Il précise que ce calendrier qui est dans une logique équivalente à celle des années précédentes a été présenté en conseil d'école, en conseil pédagogique, en conseil du second degré. Il a été aussi soumis à la lecture de l'IEN et du COCAC qui en ont validé le principe. Il est précisé que ce calendrier est susceptible de modification en cas de modification du cadre légal de jours fériés thaïlandais.

Ce calendrier est soumis à l'approbation du CE.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 16	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 16
--------------	----------------	------------	-----------

4) Spécialités et options au baccalauréat 2021

Arrivée de Mme BIEZ, directrice des classes primaires, représentante de l'administration. Nombre de votants : 17

M. PLANTÉ, proviseur, présente les spécialités et options que le LFIB a remontées à l'AEFE pour approbation par le MEN. Il précise qu'il faudra attendre le retour officiel pour pouvoir informer les familles et leur permettre d'exprimer leurs choix dans la fiche dialogue en amont des conseils de classe du second et du troisième trimestre. Comme cela a été discuté en conseil pédagogique et en conseil du second degré, il explique que le choix des élèves et de familles sera davantage éclairé lorsque la correspondance entre le choix des spécialités et options et l'enseignement supérieur sera mieux connu.

Mme MASSIEUX, représentante élu des parents d'élèves, intervient concernant les mathématiques dans le futur baccalauréat. Les mathématiques ne sont plus dans les enseignements communs mais deviennent un enseignement de spécialité en classe de première. Seuls les élèves qui auront pris l'enseignement de spécialité en classe de première pourront prendre l'option mathématique complémentaire ou mathématique experte. Il s'avère que le niveau de la spécialité est un niveau élevé équivalent à l'actuelle première S, qui est imposé à tous les élèves y compris ceux qui n'ont pas d'appétence pour la matière. Or ils devront avoir pris la spécialité en première pour éventuellement l'abandonner en terminale pour ne conserver que mathématiques complémentaires.

M. PLANTÉ, proviseur, rappelle qu'il y a aura aussi la possibilité de ne pas du tout faire de mathématiques dès la classe de première. Le fait que les mathématiques ne soient plus dans le tronc commun est effectivement une rupture importante par rapport à la place des mathématiques dans le système actuel.

L'approbation en amont du retour du MEN des spécialités et options est soumise au vote.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
--------------	----------------	------------	-----------

5) Carte des emplois concernant le poste n° 2180 RE1 suite au pré-CT de l'AEFE du 21 janvier 2019

M. PLANTÉ, proviseur, met au vote du CE la suppression du support de résident n° 2180 RE1 suite au pré-CT de l'AEFE du 21 janvier 2019.

Il rappelle que dans le cadre budgétaire de l'AEFE sont privilégiées les suppressions de support pour départs, retraite, non acceptation de détachement. Cette année 3 supports rentrent dans ce cadre au LFIB, une seule suppression est proposée celle qui correspond au départ à la retraite de M. VIMOND, PE.

M. FISCHER, représentant élu des personnels enseignants, constate qu'une fois de plus il est demandé beaucoup plus au LFIB qu'aux autres établissements et que ce sera la 6^{ème} suppression de poste de résident au LFIB en 3 ans. M PISCHEDDA, représentant du COGES, constate que le LFIB est de loin le premier contributeur dans les suppressions de résidents de poste de la zone Asie Pacifique alors que ce n'est pas l'établissement le plus important en nombre d'élèves et d'enseignants. Il rappelle que le budget de l'établissement n'a pas été prévu avec cette charge supplémentaire en cas de remplacement par un contrat local du poste actuellement sur support résident et que l'AEFE impose des charges supplémentaires aux parents d'élèves du LFIB depuis maintenant 3 ans.

M. FORNI, COCAC, explique que les ambassadeurs ont fait part au directeur de l'AEFE de leur avis sur cette politique qui remet en cause des équilibres locaux et rend difficile les politiques RH locales des établissements. Il rappelle les arguments de l'AEFE, à savoir un taux d'expatriés, résidents et TNR (titulaires non-résidents) qui reste important, des allocations des ressources qui peuvent être améliorées notamment au primaire avec un nombre d'élèves par classe qui reste modéré.

M STOR, représentant élu des personnels enseignants, explique qu'il y a des limites à cette politique et que l'an dernier le LFIB a eu du mal à recruter dans certaines disciplines au secondaire et qu'au primaire le recours à des non titulaires a augmenté faute de pouvoir trouver des TNR dans les délais impartis. Il invite le CE à montrer son désaccord avec cette approche à court terme uniquement basée sur une logique budgétaire et financière sans aucune vision sur l'intérêt de l'établissement et des élèves.

La suppression du support de résident est mise au vote :

Vote négatif

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 11	Pour : 06
--------------	----------------	-------------	-----------

Le CE du LFIB rejette la demande de suppression du support de résident n° 2180 RE1.

6) Présentation du nouveau protocole en cas de pic de pollution et mesures mises en place

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour initial.

M. PLANTÉ, proviseur, rappelle le contexte. Un protocole avait été créé suite à une hausse du taux de pollution en 2017-2018. Le protocole qui avait été adopté est le même que le lycée français international de Shanghai. Suite à la persistance des pics de pollution depuis maintenant plus d'un mois la mise en place d'un nouveau protocole plus précis s'est posée.

M FORNI, COCAC, explique qu'un travail de « benchmark » a été fait à partir de protocoles d'autres écoles internationales sur Bangkok, d'autres lycées français dans la zone et hors zone. Un nouveau protocole plus précis a été présenté lors d'une réunion avec les membres des différentes instances la semaine dernière. Le nouveau protocole du LFIB est désormais l'un des plus préventifs existant parmi les écoles internationales sur Bangkok en vertu de l'application d'un principe de précaution.

Par rapport au nouveau protocole présenté en séance, il propose de modifier quelques termes notamment pour tenir compte du fait qu'en l'absence de salle isolée il n'y a pas de différence fondamentale entre l'extérieur et l'intérieur mesurable pour l'instant.

Mme BIEZ, directrice de classes primaires, explique que l'objectif est de substituer un ancien protocole avec des grandes masses à un nouveau plus précis notamment entre un indice 100 et 200.

M. PISCHEDDA, représentant du COGES, et professionnel sur ce domaine rappelle que les appareils individuels de mesures ne sont pas opérants. Il explique qu'il est essentiel de se baser uniquement sur les stations officielles, celles du BMA qui sont aux normes internationales (équivalent AirParif). La station la plus proche est celle qui porte le numéro 5 sur la liste proposée par le site bangkokairquality.com sachant que cette station de mesure est sur une station-service au bord d'une route à grande circulation ce qui ne correspond pas à la situation du LFIB. Cela signifie qu'en prenant cette station de mesure officielle le LFIB prend des marges de manœuvre par rapport à la réalité in situ.

M. FORNI, COCAC, explique que ce protocole est accompagné d'un plan d'action concret qui vise à permettre une filtration des particules fines et un système de purificateur d'air professionnel et garanti, directement importé du Canada. Des tests sont en cours pour en vérifier l'efficacité.

M. PISCHEDDA, représentant du COGES, rappelle l'importance d'avoir du matériel professionnel.

M. JACQUIN, représentant élu des personnels enseignants, rappelle l'urgente nécessité d'avoir des salles traitées pour pouvoir offrir des alternatives notamment pour les différentes épreuves du baccalauréat en EPS. Il explique que compte tenu du problème récurrent de pollution qui risque de perdurer les années à venir, les séquences d'EPS seront adaptées au risque pollution en inversant la logique. Avant les épisodes de pollution l'athlétisme était programmé hors saison des pluies et hors saison chaude, désormais la saison décembre janvier sera consacrée à des activités ne nécessitant pas une hyperventilation.

Il est convenu, qu'une fois les corrections effectuées le nouveau protocole avec la référence du site la station seront mis sur le site du LFIB pour information des familles.

M. FISCHER, représentant élu des personnels enseignants, demande quand aura lieu le prochain CHSCT. M. PLANTÉ, proviseur, répond la première semaine de mars, les convocations seront envoyées avant les vacances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15 mn.

Le Secrétaire

Le Président